

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **vendredi 20 juin 2025**
L'an deux mille vingt cinq, le vingt juin
À 15 heures 30

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

Nombre d'administrateurs
en exercice : 17

Présents : 11

Quorum : 9

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER, Madame Catherine CERVONI, Monsieur Christian JANOT

ABSENTS :

Madame Martine VERNHES, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Jean-Christophe MERLE

POUVOIRS :

Monsieur Alain ROUSSET donne pouvoir à Madame Julie GABRIEL, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN

N°09_200625

Objet : Budget Supplémentaire sur
budget annexe du Service Autonomie à
Domicile 2025

Date de la convocation : 16/06/2025

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par
Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250620-200625_09-DE
Reçu le 23/06/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumbr=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
23/06/2025

Délibération n°09_200625 :**Objet : Budget Supplémentaire sur budget annexe du Service Autonomie à Domicile 2025****Rapporteur :** Monsieur Gérard GAZAY**EXPOSE :**

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif voté en début d'exercice. Contrairement à une décision modificative, il vise spécifiquement à intégrer les résultats de l'exercice 2024 ainsi que les besoins nouveaux identifiés.

Il fait suite à l'adoption du compte de gestion de dissolution des budgets annexes de l'aide à domicile (02202) et des soins infirmiers à domicile (02203). Il intègre ainsi les résultats de l'exercice 2024 dans le nouveau budget (02204), dans le cadre de la création du Service Autonomie à Domicile.

Ce budget permet également d'ajuster certaines prévisions de recettes et d'inscrire des dépenses imprévues ou non programmées au moment du vote du budget primitif.

Il est présenté à l'équilibre, conformément aux règles budgétaires applicables.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU la loi 82-213 du 22 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

VU le Compte de Gestion 2024, adopté par délibération n°02_250325 du Conseil d'administration du 25 mars 2025,

VU le Compte Administratif 2024, adopté par délibération n°03_250325 du Conseil d'administration du 25 mars 2025,

VU le Compte de Gestion de dissolution adopté en date du 25 mars 2025,

VU le Budget Primitif 2025, adopté par délibération du Conseil d'administration n° 05_250325 du 25 mars 2025,

VU l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 du budget annexe des aides à domicile et du budget annexe des soins infirmiers à domicile adopté en séance par délibération n°04_200625,

DÉCIDE:

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le budget supplémentaire pour le budget annexe du Service Autonomie à Domicile après Budget Primitif 2025 équilibrée en recettes et en dépenses comme suit :

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250620-200625_09-DE
Reçu le 23/06/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=211523KKN191,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
t,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGN
E,C=FR
23/06/2025

BUDGET ANNEXE DU SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE (02204)

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	+34.265,27 €	+34.265,27 €
FONCTIONNEMENT	285.635,00 €	285.635,00 €

ARTICLE 2 : DE VISER ET ADOPTER l'ensemble des états annexes intégrés au budget annexe,

ARTICLE 3 : Le Président du Conseil d'Administration ou son représentant légal, Mme la Directrice du C.C.A.S. et Mme la Chef du Service de Gestion Comptable (SGC) d'Aubagne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250620-200625_09-DE
Reçu le 23/06/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=211523KKN191,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
t,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGN
E,C=FR
23/06/2025